

Compte rendu du Conseil Municipal du 17 mai 2021 à 18 h

Présents :

Ordre du Jour :

- 1/ Comptes de gestion Comptes Administratifs Commune et Remontées
- 2/ Constatation des résultats
- 3/ Affectation des résultats
- 4/ Demandes d'administrés
- 5/ Marché à bons de commande voirie 2021-2026
- 6/ Marché illuminations 2021-2026
- 7/ Questions diverses

Ajouts : R.P.I.

Logo

1/ Constatation des résultats

BUDGET GÉNÉRAL – APPROBATION du Compte Administratif et CONSTATATION du RÉSULTAT 2020

M. le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Vu le Compte de Gestion 2020 du budget général, M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal des comptes qui sont en totale conformité avec ceux du Receveur Municipal, et qui se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1.058'350.02 €
Recettes	1.719'571.43 €
Résultat 2020	661'221.41 €
Excédents Commune 2019	24'053.06 €
Clôture 2020	685'274.47 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	782'833.73 €
Recettes	705'816.50 €
Résultat 2020	- 77'017.23 €
Excédents Commune 2019	127'025.07 €
Clôture 2020	50'007.84 €

M. le Maire rappelle les restes à réaliser en investissement qui s'élèvent à :

Dépenses : 80'650 €

M. le Maire quitte la salle avant le vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif 2020 ;

CONSTATE que la section de fonctionnement présente un excédent de **685'274.47 €** et celle d'investissement de **50'007.84 €**.

BUDGET REMONTÉES MÉCANIQUES – APPROBATION du Compte Administratif et CONSTATATION du RÉSULTAT 2020

M. le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Vu le Compte de Gestion 2020 du budget des REMONTÉES MÉCANIQUES, M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal des comptes qui sont en totale conformité avec ceux de Mme le Receveur Municipal, et qui se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	177'028.75 €
Recettes	498'409.79 €
Résultat 2020	321'381.04 €
Excédent 2019	13 353.31 €
Clôture 2020	334'734.35 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	1.290'128.35 €
Recettes	733 232.10 €
Résultat 2020	- 556 896.25 €
Excédent 2019	234'746.65 €
Déficit 2020	- 322'149.62 €

M. le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif 2020 ;

CONSTATE que la section de fonctionnement présente **un excédent de 334'734.35 €** et celle d'investissement un **Déficit 2020 de 322'149.62 €**

3/ Affectation des résultats

BUDGET GÉNÉRAL 2021 – AFFECTATION du RÉSULTAT 2020

Vu le vote du Compte Administratif 2020,

Vu le Compte de Gestion 2020,

Vu la délibération constatant le résultat 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DÉCIDE d'AFFECTER :

Au 001 : 50 007.84 € (excédent d'investissement 2020)

Au 1068 : 539'000 €

Au 002 : 146 274.47 € (excédent de fonctionnement 2020)

BUDGET REMONTÉES MÉCANIQUES 2021 – AFFECTATION du RÉSULTAT 2020

Vu le vote du Compte Administratif 2020,

Vu le Compte de Gestion 2020,

Vu la délibération constatant le résultat 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DÉCIDE d'AFFECTER :

Au 001 : 322'149.62 € (déficit d'investissement 2020)

Au 1068 : 334'000.00 € (pour couvrir le déficit)

Au 002 : 734.35 € (excédent de fonctionnement 2020)

Décisions modificatives :

Commune :

<i>Imputation</i>	<i>DF</i>	<i>RF</i>	<i>DI</i>	<i>RI</i>
65737 virt remontées	146 000 €			
673 titres annulés	275 €			
21318 construction			- 15 892 €	
002 excédent 2020		146 275 €		
001 excédent Inves 2020				50 008 €
1068 Apport				539 000 €
1326 Subvention				22'400 €
1641 Emprunt				- 627 300 €

Remontées mécaniques :

<i>Imputation</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
6137 fonctionnement	735 €	
001 Déficit invest 2020	322 150 €	
020 dép impr	11 850 €	
002 fonctiont excéd 2020		735 €
1068 Apport investist		334 000 €
Total	334 735 €	334 735 €

4/ DEMANDES d'ADMINISTRÉS

➤ **Projet de dameuse Food Truck « savoyard »**

PM : vous avez tous reçu la demande de cette personne qui propose l'installation d'une dameuse Food Truck au Plan Dessert.

GG : je suis contre par solidarité aux commerçants

Décision : OUI pour la majorité

NON pour Gaëlle par solidarité aux commerçants.

➤ **Demande autorisation de création de l'activité « ZOOTHÉRAPIE » sur des terrains privés et installation d'une mini-roulotte pour vente de crêpes à emporter**

PM : c'est tout sur du terrain privé. Ils souhaitent quand même l'aval de la Commune.

Décision : OUI pour la majorité

NON pour Gaëlle par solidarité aux commerçants.

➤ **Anonyme** : informe sur l'installation d'une déchetterie sauvage en haut de la route

PM : Des résidents secondaires informent « qu'ils ont découvert avec stupéfaction une déchetterie sauvage en haut de la route du Lachat au départ du chemin piétonnier qui descend au village. »

Apparemment c'est le propriétaire qui fait du remblai mais le terrain est sur Flumet.

➤ **Habitante de TOURNON** : nuisance dues à l'activité de l'aérodrome d'Albertville. Demande l'avis de chaque Conseil Municipal de la CC Arlysère

Décision : nous sommes favorables à l'aérodrome car il est nécessaire pour les secours .On attend l'avis d'Arlysère.

➤ **Installation d'une terrasse sur celle de l'ancien OT.**

Les renseignements sont à prendre avant de se prononcer. Il ne faut pas que la Commune autorise quelque chose d'illégal.

➤ **TOUR de France : banderole**

ECC : les employés l'ont déjà récupérée.

➤ **Club des Sports** : pose d'une banderole sur le balcon de l'ancien OT

Le Club l'a déjà installée.

➤ **ENEDIS** : demande de raccordement électrique d'un box garage au Balcons du Charvin *Décision : pas d'objection.*

➤ **OFFICE du TOURISME INTERCO** : bon à tirer du guide horaires des lignes Nature

Pas d'observation.

➤ **M'GEVE MIAOU** : Demande de subvention pour les chats errants

PM : cette association informe qu'elle a été sollicitée par des résidents du Lachat pour leur aide face à la situation des chats errants autour de chez eux. Ils ont constaté la présence de 3 chatons de 6 mois ainsi que des chatons plus petits et également la présence de + ou- 5 adultes.

Afin de les aider, l'association est intervenue de manière exceptionnelle pour les 3 chats de 6 mois qui ont été stérilisé sur son compte et qu'elle s'engage à faire adopter. Les petits chatons sont actuellement en famille d'accueil chez les résidents.

On ne peut pas prendre en charge la castration ou la stérilisation de tous les chats de la Commune qui se promènent autour des chalets.

Décision des élus : NON

➤ **CONFÉDÉRATION PAYSANNE** : tribune à signer

PM lit le courriel de la Confédération paysanne. Les élus l'ont reçu et ceux qui souhaitent signer cette tribune ils ont le lien dans le document.

5/ Marché à bons de commande voirie 2021-2026

M. le Maire rappelle la nécessité de conclure un marché à bons de commande avec une société chargée de réaliser des travaux de réfection des voiries communales pendant plusieurs années. Le principe du marché à bons de commande est de pouvoir confier à une entreprise, que l'on a retenue suite à une mise en concurrence, la réalisation de travaux dont la nature a été déterminée dans le contrat, pour un montant de travaux prédéfini ou non sur 4 années successives au maximum, sans avoir à consulter de nouveau les entreprises chaque année. M. le Maire rappelle également que les marchés à bons de commande précédents étaient conclus sur 4 ans avec un montant maximum de travaux de 90 000 euros TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de renouveler la procédure adaptée de marchés à bons de commande pour l'entretien des voies communales ;

FIXE le montant maximum des travaux à réaliser annuellement à **75'000 € HT** soit 90 000 euros TTC, sans fixer de montant minimum ;

FIXE la durée de ce marché à bons de commande à 5 années, soit de **2021 à 2026** ;

CHARGE M. le Maire d'organiser la consultation correspondante et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

6/ Marché illuminations 2021-2026

M. le Maire informe que le contrat de location des illuminations est arrivé à terme. Il propose de consulter des sociétés pour la période 2021 à 2026.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de lancer une consultation pour la location des illuminations de 2021 à 2026 ;

INFORME que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de la Commune ;

CHARGE M. le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

7/ Demande de Subvention – Travaux Sylvicoles – Programme Sylv'ACCTES

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2021.

La nature des travaux est la suivante : Intervention en futaie irrégulière /dégagement de semis, dépressage.

Itinéraires sylvicoles 1 et 2

Le montant estimatif des travaux est 7 389,00 euros HT

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

⇒ Dépenses subventionnables 6558 €

* Montant de la subvention sollicitée auprès de Sylv'ACCTES : 3 279,00 €

* Montant total des subventions : 3 279,00 euros

* Montant total du l'autofinancement communal des travaux subventionnés 4 110,00 euros H.T

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le plan de financement présenté,

SOLLICITE l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux subventionnables

DEMANDE à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

CHARGE M. le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

8/ Questions diverses

R.P.I : avis du Conseil Municipal

CRÉATION d'un REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DISPERSÉ (R.P.I.) entre les écoles des Communes de CREST-VOLAND/COHENNOZ et NOTRE-DAME de BELLECOMBE

Mme VERNIER FAVRAY Claude informe l'assemblée qu'elle a rencontré l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, les élus de Crest-Voland et de Cohennoz et les professeurs des écoles pour s'engager dans une réflexion de création d'un R.P.I. dispersé.

Je rappelle les effectifs : cette année : 21 élèves et l'an prochain : 16 (à ce jour) d'où la suppression d'une classe à partir de septembre 2021. Ceux de Crest-Voland/Cohennoz : 29 élèves.

Un R.P.I. dispersé implique une répartition pédagogique des élèves des deux Communes sur les deux sites. Cette répartition ne se fait plus en fonction de la Commune de résidence de l'enfant, mais en fonction de son niveau de classe. Selon les effectifs annuels, en principe, les élèves de maternelle sont accueillis sur une école, ceux de l'élémentaire sur une autre école. Cela est de la compétence des équipes enseignantes. En fonction de l'effectif du R.P.I., le nombre de classes est arrêté annuellement par le DASEN (Directeur Académique de l'Éducation Nationale) dans le cadre de la carte scolaire. La création d'un R.P.I. aura pour conséquence certaine, une réorganisation des transports. Elle présenterait l'avantage par exemple pour les élèves et l'enseignante de notre Commune de ne pas avoir la responsabilité d'une classe unique (8 niveaux) considérant la suppression d'une classe à partir de la prochaine rentrée.

Mme VERNIER FAVRAY rappelle aussi qu'elle avait déjà entrepris des démarches concernant les transports scolaires entre les 2 Communes avec Arlysère.

Après en avoir délibéré à la majorité (une abstention : JMG), le Conseil Municipal :

Considérant que cette démarche est faite pour le bien-être des enfants,

DÉCIDE la création d'un regroupement pédagogique intercommunal dispersé ;

INFORME l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de cette décision ;

PRÉCISE que notre décision dépend aussi de la décision de Crest-Voland/Cohennoz ;

CHARGE M. le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

Départ de Laurence Ancenay.

LOGO :

PM donne les coûts suivants :

Tour de cou masque (2500 commandés – 936 vendus) : dépenses : 13'945.25 € recettes : 4'914 €

Logo : payé en 2020 : 4'974 € engagé en 2021 : 6'243 € soit au total : 11'217 €

CVF : en accord avec BMC et PVL qui partagent les remarques suivantes :

« Je suis contre le choix de la licorne qui est connoté (localement et dans la culture collective populaire).

Je suis contre car il ne communique pas visuellement les valeurs répertoriées dans notre cahier des charges (authenticité, esprit de village, grands espaces, sérénité, proximité, échanges...). Il n'illustre pas de visu ce que la montagne représente dans l'imaginaire de nos potentiels touristes.

J'émet aussi des réserves quant à la démarche employée pour rénover ce logo, c'est-à-dire d'abord une rencontre avec un graphiste qui a reçu les différents logos présents dans notre village et ensuite un cahier des charges. En principe, le Conseil se réunit pour établir le cahier des charges et ensuite fait un appel d'offres.

J'émet aussi une réserve quant au coût de la création de ce nouveau logo (+ de 11'000 €). N'ayant pas un logo dont le visuel évoque clairement les valeurs de la station village, il faudra s'investir dans une communication autour de ce nouveau logo. Espérons que ce travail de communication n'augmente pas la facture totale du projet logo.

Malgré ces remarques, je souhaite que ce choix audacieux s'inscrive dans la durée et permette aux habitants du village ainsi qu'aux touristes habituels et potentiels de se rassembler autour de cette nouvelle identité visuelle. »

SENTIER de COVETAN : réhabilitation

PM : j'ai rencontré l'ONF qui a présenté un chiffrage pour réparer le sentier de Covetan. ; plusieurs propositions : une simple remise en état pour permettre l'ouverture : entre 25 000 € et 30'000 € HT

Une reprise complète du sentier : 3 offres : caillebotis type Laponie : autour de 140'000 € HT ; caillebotis sur patins : autour de 340'000 € HT et caillebotis sur pieux : autour de 500'000 € H.T.

Rappel : la création de ce sentier a coûté en 2008/2009 : 131'559.96 €.

Pour l'ONF, il faut fermer ce sentier cet été. .

Voir avec l'ONF les petits travaux à faire avant l'été.

ARLYSÈRE : avis du CM pour la desserte du Val d'Arly

GG : on a eu une réunion avec des élus du Val d'Arly et le directeur de l'OTI.

On propose de faire un essai sur 3 ans le jeudi matin départ de Flumet à 9 h 45 retour à 16 h 10.

CVF : on a eu aussi une réunion avec VVA et M. Gaudin.

PM : VVA organise déjà ça tous les mercredis et jeudis. Dans le Beaufortain, ils ont un fourgon conduit par des bénévoles et c'est à la demande avec une participation de 5 ou 6 €.

CVF : Il faudrait faire un sondage par VVA. Et 3 ans c'est trop long vu le coût du transport.

PM : quand on veut faire des cars Flumet/Albertville, il faut enlever NDB, Crest-Voland, La Giétaz car les personnes doivent avoir un véhicule pour descendre à Flumet.

Pour Praz/Flumet : l'itinéraire serait Praz/ La Frassette / NDB et Flumet.

GG : et pour les Saisies ?

PM : ils ont déjà ce qu'il faut.

TRANSPORT SCOLAIRE 2021/2022 :

Une enquête a été réalisée auprès des parents concernés.

Effectif : 16 élèves en septembre (à ce jour).

Concernés par la navette : 11

Les parents ont tous répondu que leurs enfants n'utiliseront plus la navette.

Une famille a demandé si toutefois un arrêt aux Béguelins pouvait être créé.

Réponse de Transdev :

Problèmes majeurs : Difficultés pour effectuer les manœuvres de retournement (sécurité avérée surtout en hiver) et ce au-delà des kms supplémentaire générés.

Impossibilité de maintenir les horaires de passage actuels

Actuellement 11 enfants sont déjà affectés au départ de l'arrêt Mont-Rond

S'il n'y a pas d'inscription en juin la navette serait supprimée pour les maternelles et primaires.

AIRE DE LOISIRS :

Une offre reçue.

ÉCLAIRAGE PUBLIC point sur les consommations

PM donne les consommations depuis le changement des lanternes en led ;

<i>Nbre kWh</i>	<i>Février 2020</i>	<i>Février 2021</i>	<i>% baisse</i>
Le Chardet	774	65	-91.60
Le Lachat	710	69	-90.28
Pont de Fer	918	192	-79.08
Les Biolles	3032	193	-93.63
Le Revêt	4193	31	-99.26
Lampes isolées	15605	6051	-61.22
Bourjaillet	932	132	-85.84

TRANSFO COVETAN

PM : le transfo est mis. L'électricité est faite.

JMG : il y a des travaux à faire à l'alpage de Covetan. J'ai vu avec Frédéric et l'agriculteur qui sont d'accord. Il y aurait une semaine à faire avec la mini-pelle pour assainir le tour du bâtiment.

JMG voit avec Stéphane.

COURRIER AUX ADMINISTRÉS

GG propose de faire un courrier aux administrés pour trouver des référents par hameau pour informer la mairie des différents problèmes sur la Commune.

GG : pose la question suivante : Qui est favorable à l'envoi de ce courrier ?

Réponse : abstention : CVF

Pour : GG

Contre : les autres élus.

SÉANCES de CONSEIL MUNICIPAL en visio :

CVF : je souhaite mettre les séances de Conseil Municipal en visio puisqu'on a du matériel installé et payé par Arlysère.

Réponse des élus : NON

Les personnes intéressées par les réunions se déplacent.

NETTOYAGE des PISTES :

CVF : plusieurs stations l'organise. Les Saisies ont 150 bénévoles qui participent à ce nettoyage.

Les associations qui perçoivent une subvention de la Commune doivent en contrepartie participer à cette journée. Ne peut-on pas demander au Club des Sports de participer obligatoirement à cette activité ?

À organiser pour les années à venir.

SUBVENTION COLLÈGE PRIVÉ de MEGÈVE

GG : je n'ai pas vu la demande de subvention du Collège privé pour la cantine ?

PM : ce n'est pas de la compétence de la Commune.

Fin de la séance 20 h 50